





CONTRAT LOCAL DE SANTE Un outil pour réduire les inégalités et répondre aux besoins des habitants en matière de santé

Mercredi 20 décembre 2023, Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA), l'Agence régionale de santé de Bretagne (ARS Bretagne), la Préfecture du Morbihan, la Caisse Primaire d'Assurance maladie du Morbihan (CPAM 56), la Région Bretagne et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN 56), ont signé le Contrat Local de Santé d'Auray Quiberon Terre Atlantique pour la période 2024-2028. Conçu pour répondre aux enjeux de santé de la population, cet outil, riche de 25 fiches actions, doit permettre de fédérer et de mobiliser les acteurs du territoire afin de mieux répondre aux besoins de santé des habitants.

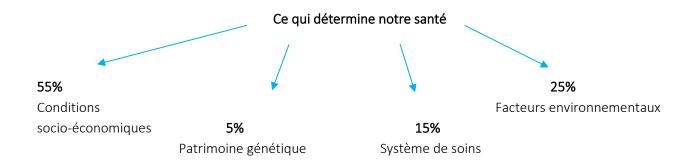
Le Contrat Local de Santé (CLS) met la santé au cœur du projet de territoire par l'élaboration d'une stratégie locale de santé. Si la santé ne relève pas d'une compétence obligatoire pour les collectivités locales, elle n'en reste pas moins une responsabilité collective et partagée. La volonté d'élaborer un Contrat Local de Santé témoigne d'une volonté commune d'améliorer la qualité de vie pour tous. Ainsi, le développement de dynamiques territoriales de santé associant



l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, ainsi que les habitants, est une réponse stratégique pour réduire les inégalités.

Prendre en compte la santé au sens large

Près de 85% de ce qui détermine le niveau de santé et l'espérance de vie d'une population sont conditionnés par l'environnement quotidien, ainsi que les conditions et habitudes de vie (qualité de l'air et du logement, alimentation, activité physique, sommeil, écrans, relations sociales, conditions de travail, prévention, etc.).



Améliorer la santé des habitants

Les objectifs du CLS d'Auray Quiberon Terre Atlantique :

- Créer une dynamique entre les acteurs (hôpital, médecine de ville, paramédical, médico-social, social, prévention, éducation, sport, etc.) du territoire
- Mieux prendre en compte et réduire les inégalités de santé (sociales, territoriales, environnementales)
- Placer la santé au cœur des politiques publiques locales (habitat, mobilités, etc.)
- Développer des actions répondant aux problématiques du territoire

Plusieurs priorités ont guidé l'élaboration du Contrat Local de Santé d'Auray Quiberon Terre Atlantique. S'agissant d'un premier CLS, l'un des premiers enjeux est l'appropriation du sujet de la santé par les autres services de la collectivité, et par conséquent d'apporter de la « santé dans toutes les politiques ».

Au regard de la démographie du territoire, le vieillissement de la population apparait comme un enjeu prioritaire. Aussi, l'accompagnement de la perte d'autonomie et le soutien aux aidants constituent une priorités des partenaires, tout comme la mise en œuvre d'actions de prévention et promotion de la santé au plus près des citoyens, et notamment des jeunes.

Enfin, face aux constats du diagnostic, la prégnance des enjeux liés à la santé mentale justifie la mise en œuvre d'une politique spécifique à l'échelle intercommunale.

Avec des enjeux prioritaires

Le CLS est donc une feuille de route partagée et déclinée en actions concrètes, coordonnées, budgétées et planifiées, qui doit permettre de répondre aux priorités de santé. Il comporte 6 axes stratégiques et se décline en 25 fiches actions.

Axe n°1 : Favoriser l'interconnaissance, la coordination et la mise en réseau, ainsi que la lisibilité de l'offre territoriale pour les acteurs et les usagers

Axe n°2 : Développer la prévention et la promotion de la santé par l'information, l'éducation, le passage à l'action selon une approche positive et co-responsable

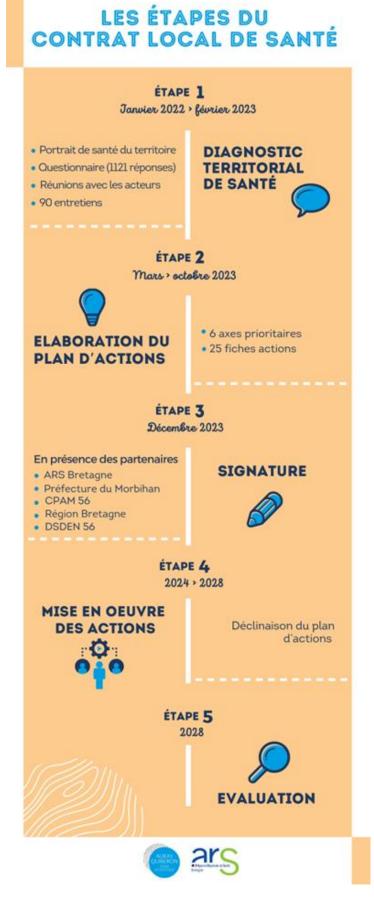
Axe n°3 : Favoriser l'accès à la santé pour tous

Axe n°4 : Développer des environnements favorables à la santé

Axe n°5 : Favoriser la santé mentale

Axe n°6: Accompagner la perte d'autonomie en favorisant l'inclusion, l'aide à domicile et l'aide aux aidants

Du portrait de santé du territoire au plan d'actions du Contrat Local de Santé : une démarche transversale et multi partenariale



Le CLS est un outil instauré par la loi « Hôpital Patients Santé Territoires » (HPST) du 21 juillet 2009 permettant de fédérer et mobiliser les acteurs en santé afin de répondre aux besoins spécifiques de santé de la population du territoire. Il contribue à la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet régional de santé (PRS).

La communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a voté le 11 juin 2021, à l'unanimité, son projet de territoire pour le mandat en cours. Parmi les axes d'intervention retenus, la santé, y compris mentale, a été identifiée comme un enjeu prioritaire.

Face au vieillissement de la population, au constat de la prégnance de certains problèmes de santé sur le territoire (santé mentale, maladies chroniques, addictions, inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, etc.), et du manque de certaines ressources (taux d'équipement en places d'hébergement permanent en EHPAD défavorable, déficit de certaines spécialités médicales), la Communauté de communes s'est engagée depuis janvier 2022 au côté de l'Agence Régionale de Santé pour la réalisation de ce CLS.

Contact presse

Servane PIRON

Auray Quiberon Terre Atlantique servane.piron@auray-quiberon.fr – 02 22 76 03 69











Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan



